



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

Documenter les études de cas sur les semences pour intensifier le récit des Systèmes semenciers paysans en Afrique

Termes de référence

Introduction : ces termes de références sont une invitation aux acteurs de l'agriculture en général, et ceux intervenant dans le domaine des semences en particulier, à partager les bonnes histoires et les histoires méconnues relatives aux semences traditionnelles, aux semences locales et aux systèmes semenciers paysans. Ces histoires seront collectées sous forme d'études de cas documentées par les auteurs intéressés. Nous les accompagnerons dans le processus de documentation. Les études de cas seront publiées au niveau national et international. Les études de cas seront documentées de sorte à fournir aux décideurs politiques les arguments nécessaires pour mieux soutenir les systèmes semenciers paysans, mais aussi pour renforcer la confiance des communautés paysannes sur leurs savoirs, leur savoir-faire et leurs pratiques en matière de gestion de la diversité génétique. C'est donc une contribution significative à la transition agroécologique qui est visée.

Contexte

En Afrique, les semences sont synonymes de culture, de tradition, de spiritualité, de coopération et de solidarité. Les semences sont synonymes de survie, de fourniture d'aliments diversifiés et sains pour nourrir les familles chaque jour et de moyens de subsistance. La semence d'aujourd'hui incarne des siècles de connaissances sur la manière de la conserver, de l'échanger, de la planter et de la guider vers une expression fructueuse. La richesse de la diversité des cultures vivrières en Afrique est due à la diversité des écosystèmes et aux communautés agricoles locales, notamment aux femmes, qui sont les gardiennes des semences. Les semences locales sont fiables, disponibles et abordables, mais les sociétés semencières veulent les interdire. Ces semences, ainsi que les systèmes culturels et les

connaissances qui les sous-tendent, sont menacées par des politiques conçues pour servir les intérêts des entreprises, tout en criminalisant et en vilipendant les systèmes semenciers paysans (SSP).

Les semences paysannes sont à la base de la production agricole et de divers systèmes alimentaires sains dans toute l'Afrique. Elles continuent à persister - et à prospérer - malgré des programmes bien financés qui font la promotion des semences d'entreprise et du régime alimentaire et agricole industriel dont elles font partie, tout en recevant peu ou pas de soutien des politiques publiques et en étant fréquemment dénigrées dans les discours publics.

Dans diverses régions de notre continent, les agriculteurs, et leurs réseaux, ainsi que les organisations de la société civile ont fortement résisté. Ils ont activement plaidé contre les lois inappropriées sur les semences et l'imposition de régimes de propriété intellectuelle (PI) restrictifs, qui sont imposés à l'Afrique par le biais de la financiarisation des ressources génétiques et publiques, de la philanthropie d'entreprise malavisée et des programmes de développement étrangers, des stratégies d'harmonisation et des accords commerciaux. Des preuves et des arguments substantiels, provenant à la fois de l'Afrique et des nations occidentales elles-mêmes, montrent que ces régimes sont inappropriés et fondamentalement déplacés compte tenu des engagements des nations en matière de changement climatique, de biodiversité, de droits humains et de leurs ODD transversaux. Ces arguments politiques sont étayés par les connaissances vivantes et les pratiques quotidiennes des agriculteurs qui exercent leurs droits, continuent d'utiliser, de partager et de vendre leurs diverses semences et soutiennent les systèmes alimentaires agroécologiques de leurs biorégions.

Afin de continuer à résister au renforcement de la confiance des entreprises en Afrique, les SSP et la célébration et la valeur des paysans africains, des petits producteurs et des conservateurs des ressources génétiques, doivent être continuellement et mieux communiqués.

Au cours des trois dernières années, l'AFSA a publié des recherches sur la politique semencière, des études de cas sur les semences et a contribué à la mise en relation entre les parties prenantes des SSP pour en faire un mouvement unique et fort. L'AFSA a également rédigé un cadre réglementaire pour les politiques semencières favorables aux SSP et l'a fait approuver dans 12 pays¹ par ses membres qui ont organisé une consultation nationale. Farm Saved Seed Network (FASSNET) a développé aussi un cadre pour le soutien politique aux SSP au Malawi. Un tel cadre peut être utilisé par les plateformes SSP comme une proposition concrète à soumettre aux décideurs politiques à différents niveaux.

L'approvisionnement et la gestion des semences sur le continent africain se répartissent en trois groupes principaux :

- les systèmes "informels" (locaux) d'approvisionnement en semences - basés sur les semences de ferme et les échanges,
- les systèmes intégrés - qui reposent sur l'approvisionnement communautaire en semences, et
- les systèmes formels (d'entreprise) d'approvisionnement en semences qui sont très réglementés, privatisés à la fois dans la production et la distribution (Lema, 2013 ; AFSA, 2017).²

¹ Burkina Faso, Kenya, Tunisie, Sénégal, Eswatini, Lesotho, Namibie, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe.

² Lema, N.M (2013). Scoping Study on Seeds and Agriculture Research Processes in Tanzania "The case of small scale farmers' participation in setting research agenda" Un rapport de consultation pour Eastern & Southern Africa Small Scale Farmers' Forum (ESAFF). Morogoro, Tanzanie

Rejetés par les décideurs politiques comme des pratiques dépassées, devant être remplacées par le système semencier dit " formel " qui promeut les semences hybrides dites "améliorées" et les OGM fournies par les entreprises semencières commerciales, il existe aujourd'hui des signes de reconnaissance des SSP par les décideurs politiques en Afrique. Par exemple, le projet de 2021 de la CUA "Lignes directrices continentales pour l'harmonisation des cadres réglementaires des semences en Afrique" (auc/drea/c/036) consacre une section aux SSP, alors que le terme "semences informelles" était auparavant utilisé dans tout document officiel ou juridique.

Il reste encore du travail à faire pour que le FMSS soit considéré comme une véritable solution pour la transition vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire en Afrique :

- ✓ De nombreuses histoires de semences ne sont pas racontées et risquent de disparaître si elles ne sont pas documentées et maintenues vivantes dans la pratique.
- ✓ Les jeunes générations ne sont pas conscientes de toute la culture et de la spiritualité qui entourent les semences et les aliments qui y sont liés.
- ✓ La résilience des semences locales à la sécheresse, au climat, aux inondations, et leur haut rendement dans un écosystème bien géré ne sont pas racontés.

Comprendre les systèmes semenciers paysans est plus que jamais important pour les militants, les partenaires de développement, les organisations et les décideurs politiques dans le domaine de l'agriculture africaine. En décembre 2021, lors de son assemblée générale annuelle, le groupe de travail sur les semences de l'AFSA a décidé de faire plus de recherches régionales sur les semences et d'études de cas sur les semences pour soutenir/informer le plaidoyer pour les SSP en 2022. Cette perspective est en ligne avec CROPS4HD³, un projet de collaboration dans lequel l'AFSA dirige la partie de plaidoyer politique ; et peut mieux informer le processus d'harmonisation des semences de la CUA.

Objectif

Ces termes de référence sont une **invitation à vous impliquer**. Peut-être vous avez déjà une étude de cas de bonne pratique à nous envoyer, ou peut-être avez-vous accès à un grand projet encore non documenté. Peut-être avez-vous des rapports et des photos qui peuvent aider à montrer les avantages des systèmes semenciers paysans, des semences locales, des semences traditionnelles, etc. Ou peut-être avez-vous besoin d'aide pour rechercher et documenter une histoire à succès sur ces semences.

Nous pouvons vous aider à compiler et à partager votre étude de cas sur les semences, en montrant les nombreux avantages dans les domaines suivants :

³ <https://crops4hd.org/>

Domaines	Il s'agit de, mais pas seulement de...
Sécurité (souveraineté, résilience) liée aux aspects genre	Des semences spécifiques ont permis aux jeunes, aux femmes et aux hommes de mieux s'exprimer dans la communauté.
Réduction de la pauvreté et génération de revenus	Grâce à des semences traditionnelles spécifiques, une personne ou une communauté a amélioré son économie.
Adaptation au changement climatique	Semences spécifiques (système semencier) utilisées par les communautés pour faire face aux risques climatiques (sécheresse, inondation, etc.).
Tolérance/résistance à la salinité, aux sols acides, aux ravageurs et aux maladies.	Variétés de semences traditionnelles spécifiques pour lutter contre la salinité, pour cultiver dans des sols salins ou acides, pour résister/combattre les parasites/maladies.
Conservation de la biodiversité	Le rôle de l'agrobiodiversité pour l'adaptation au changement climatique - et quels types de variétés / cultures s'adaptent le mieux. Impacts négatifs des politiques semencières sur les SSP
Rendement	Les variétés de semences traditionnelles ont un rendement plus élevé que les semences commerciales.
Sensibilité culturelle	Variétés de semences traditionnelles utilisées spécialement pour des événements spéciaux dans une communauté.
Assurance qualité	Une initiative qui développe un système d'assurance qualité pour les semences traditionnelles
Commerce	Un système de distribution bien structuré et fonctionnel des semences traditionnelles issues des SSP
Régime alimentaire sain (nutrition)	Semences traditionnelles spécifiques utilisées pour des régimes alimentaires particuliers afin d'améliorer la nutrition des populations.
Disponibilité, Accessibilité, Adéquation, Stabilité	Les semences qui répondent à ces critères
Autonomie alimentaire	Assurer son autonomie et indépendance alimentaire avec les semences paysannes

Etc.	
------	--

Si vous avez un cas que vous souhaitez partager, **vous êtes invité à vous impliquer**. Veuillez remplir le formulaire de manifestation d'intérêt ci-dessous (annexe) en anglais ou en français et le renvoyer à : fredj.kaouach@permaculturetunisie.org & famara.diedhiou@afsafrika.org jusqu'au 02 mai 2022. Vous pouvez également remplir directement le formulaire en ligne ici : <https://forms.office.com/r/WfP0mmsg3r>.

Les auteurs des manifestations d'intérêt approuvées⁴ seront invités à effectuer une documentation complète de leur(s) cas avant le 10 juin. Les meilleures études de cas seront éditées par des professionnels, traduites en anglais et en français, et publiées en ligne et sur papier. Vous pouvez voir quelques études de cas récentes de l'AFSA sur les semences à <https://afsafrika.org/case-studies-seed/>.

Annexe

- Formulaire d'expression d'intérêt (pas plus d'une page)

1. Coordonnées, y compris une brève présentation de l'organisation/communauté
2. Quel est le succès (l'échec) ? (30 mots maximum)
3. Comment cela fonctionne-t-il ? (50 mots maximum)
4. Où cela se passe-t-il ou où cela s'est passé ? (25 mots maximum)
5. Le cas est-il documenté ? (30 mots maximum)
6. Si oui, par qui ? Où est-il publié ? (30 mots maximum)
7. Quelle est la zone concernée : nombre de villages, personnes impactées, etc. (50 mots maximum)
8. En quoi cela profite-t-il aux communautés locales ? (50 mots maximum)
9. Comment pouvons-nous promouvoir (ou atténuer si négatif) le cas ? (30 mots maximum)
10. Quels sont les enseignements et les défis ? (25 mots maximum)
11. De quels soutiens avez-vous besoin pour documenter le dossier en vue d'une publication internationale ? (25 mots maximum)

⁴ Ce processus a mis en place un comité d'approbation chargé d'évaluer les manifestations d'intérêt et d'examiner les études de cas complètes avant la publication finale.